

CHARTES - LOS GYM 2025/2026

Nos valeurs communes : Respect • Engagement • Solidarité • Responsabilité • Plaisir

CHARTRE DU/DE LA GYMNASTE

En tant que **gymnaste compétiteur-rice ou loisir**, je représente le club, son image et ses valeurs à chaque instant :

MES ENGAGEMENTS SPORTIFS

1. **Assiduité et motivation** : Je m'engage à venir à tous les cours (sauf absences justifiées prévenues 24h à l'avance) et je me fixe des objectifs pour progresser.
2. **Sécurité** : Si je me suis fait mal avant ou pendant le cours, j'en informe immédiatement mon entraîneur-e. Je signale tout matériel défaillant.
3. **Tenue et équipement** : J'arrive en avance, en tenue réglementaire (justaucorps/short/leggings) avec toutes mes affaires (sac, porte-vue, maniques, gourde, etc.) et une coiffure adaptée.

MES ENGAGEMENTS COMPORTEMENTAUX

4. **Respect absolu** : Je respecte mes entraîneurs, les membres du bureau, les bénévoles, les autres gymnastes, les parents et les officiels par mes paroles et mes actes.
5. **Communication positive** : J'adopte un langage correct et respectueux en toutes circonstances. Je bannis les moqueries, insultes ou propos déplacés.
6. **Gestion des conflits** : En cas de problème avec un-e autre gymnaste ou un entraîneur, j'en parle immédiatement avec un adulte référent (entraîneur-e ou membre du bureau) pour trouver une solution.
7. **Esprit d'équipe** : Je coopère avec les entraîneur-e-s et les autres gymnastes. Je montre l'exemple et aide mes camarades, notamment les plus jeunes. L'intérêt collectif prime sur l'individuel.
8. **Responsabilité** : Je participe à l'installation et au rangement du matériel. J'accepte les critiques constructives et mets tout en œuvre pour progresser.

PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

En cas de non-respect de cette charte :

- **1er manquement** : Rappel à l'ordre verbal par l'entraîneur
- **2ème manquement** : Entretien avec l'entraîneur + parents informés
- **3ème manquement** : Avertissement écrit du bureau + réunion parents/gymnaste/club
- **Manquements répétés** : Exclusion temporaire puis définitive selon la gravité

CHARTRE DU PARENT

En tant que **parent de gymnaste**, je comprends que mon enfant représente le club, son image et ses valeurs :

MES ENGAGEMENTS PRATIQUES

1. **Soutien logistique** : Je m'engage à emmener mon enfant à tous les cours et compétitions programmées, sauf absence justifiée prévenue.
2. **Communication santé** : J'informe immédiatement l'entraîneur-e si mon enfant est blessé-e ou malade.
3. **Équipement** : Je veille à ce que mon enfant dispose de la tenue réglementaire (justaucorps du club) et de tenues d'entraînement adaptées.
4. **Sécurité des mineurs** : Pour les enfants mineurs, je dépose et récupère mon enfant à l'entrée de la salle Cauterman aux heures convenues.

MES ENGAGEMENTS ÉDUCATIFS

5. **Respect des choix pédagogiques** : Je respecte les décisions des entraîneur-e-s concernant le niveau de compétition et la progression de mon enfant.
6. **Communication constructive** : Si j'ai des inquiétudes, j'en discute avec bienveillance avec les entraîneur-e-s ou la présidence, jamais devant les enfants.
7. **Exemplarité comportementale** : Je respecte les entraîneur-e-s, bénévoles, gymnastes et autres parents par mes paroles et attitudes. Je montre l'exemple à mon enfant.
8. **Gestion des conflits** : En cas de problème, j'en parle directement avec la personne concernée ou la présidence, de façon à ne pas nuire à la pratique sportive de mon enfant.

MES ENGAGEMENTS ASSOCIATIFS

9. **Participation à la vie du club** : Je m'investis selon mes possibilités dans les événements, l'installation de matériel et les assemblées.
10. **Formation continue** : Je participe aux stages vacances proposés pour permettre à mon enfant de progresser.

CONSÉQUENCES EN CAS DE NON-RESPECT

Le non-respect répété de cette chartre peut entraîner l'exclusion de mon enfant du club après procédure disciplinaire contradictoire.

CHARTRE DE L'ENTRAÎNEUR-E

En tant **qu'entraîneur-e**, je représente le club, son image et ses valeurs :

MES ENGAGEMENTS PÉDAGOGIQUES

1. **Excellence pédagogique** : Je pratique avec plaisir mon rôle d'entraîneur pour le plaisir de tous, notamment des gymnastes.
2. **Sécurité et bienveillance** : Je préserve l'intégrité physique et morale des pratiquants. J'adapte les situations pédagogiques à chaque gymnaste.
3. **Professionnalisme** : J'ai une conduite irréprochable (ponctualité, tenue, langage, préparation des cours, gestion du téléphone portable).
4. **Transmission des valeurs** : Je transmets le goût du sport, de l'effort et de la persévérance face aux difficultés.

MES ENGAGEMENTS RELATIONNELS

5. **Respect mutuel** : Je respecte les autres entraîneurs, les membres du bureau, les bénévoles, les gymnastes, les parents et les officiels. J'adopte un discours positif en toutes circonstances.
6. **Gestion disciplinaire** : J'applique les procédures disciplinaires avec équité et pédagogie. J'informe systématiquement les parents et le bureau des incidents.
7. **Communication assertive** : Je vais directement voir toute personne avec qui j'ai un différend. J'accepte les critiques constructives et m'améliore en permanence.

MES ENGAGEMENTS TECHNIQUES

8. **Formation continue** : Je cherche à me former et progresser (formations internes, comité, ligue) pour accompagner les gymnastes dans leur évolution.
9. **Équipement adapté** : Je porte des chaussures adaptées au praticable (ballerines, baskets légères).
10. **Matériel et sécurité** : Je respecte le matériel, signale immédiatement toute défaillance et responsabilise les pratiquants.

MES ENGAGEMENTS ASSOCIATIFS

11. **Esprit d'équipe** : Je collabore avec le club pour avancer ensemble. Le collectif passe avant l'individuel.
12. **Disponibilité** : Je préviens le bureau et les gymnastes en cas d'indisponibilité et trouve si possible un remplaçant.

PROCÉDURE EN CAS DE MANQUEMENT

Tout manquement à cette chartre peut donner lieu à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la rupture de collaboration.

DISPOSITIONS COMMUNES

MÉDIATION ET RÉOLUTION DES CONFLITS

- **Principe de subsidiarité** : Privilégier le dialogue direct entre les parties
- **Médiation du bureau** : Intervention possible du bureau pour faciliter la résolution
- **Procédure contradictoire** : Droit d'être entendu avant toute sanction

SANCTIONS DISCIPLINAIRES GRADUÉES

1. **Rappel à l'ordre verbal** (consigné dans un registre)
2. **Avertissement écrit** avec copie aux parents si mineur
3. **Exclusion temporaire** (1 à 4 semaines selon gravité)
4. **Exclusion définitive** après réunion du bureau et procédure contradictoire

DROITS DE RECOURS

- Droit d'être accompagné lors des entretiens disciplinaires
- Possibilité d'appel devant l'assemblée générale extraordinaire
- Délai de 15 jours pour contester une sanction

Ces chartes sont acceptées et signées par chaque membre lors de l'inscription et constituent le règlement intérieur du club.

Date d'entrée en vigueur : [Date] Signature obligatoire : Gymnaste / Parents (si mineur) / Entraîneur / Représentant du club